

*DL. Pour
claire et précises
de suite
SFM 22-12-2010*

**Le Président de l'Association des Géomètres
Experts Agréés du Burkina Faso (A.G.E.A.B)
Tél. : 70 25 36 89**

A

**Monsieur le Directeur Général des Impôts
(DGI)
OUAGADOUGOU**



**Objet : Mise en place du Bureau Conseil National de
l'ordre des Géomètres Experts du Burkina Faso.**

Suite à la promulgation de la loi n°021-2010/AN du 06 mai 2010 portant création de l'ordre des Géomètres Experts du Burkina Faso, j'ai l'honneur de vous solliciter afin d'informer tout les cadres de votre Direction répondant aux critères de la loi qu'ils peuvent s'inscrire à l'adresse email : ogeb.faso@yahoo.fr; téléphone 50 37 07 87 en vue de participer à la mise en place du Bureau du Conseil National de l'Ordre des Géomètres Experts du Burkina Fao prévu le **Samedi 08 Janvier 2011** dans la **salle de Conférence du Centre de Formation et de Perfectionnement (CFP)** à Ouagadougou à partir de **16h00**.

Tout en vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sincères salutations.

P-J : un Chronogramme du déroulement des élections du Bureau du Conseil National de l'Ordre des Géomètres Experts du Burkina Faso.

- une copie de la loi portant création de l'Ordre des Géomètres Experts.

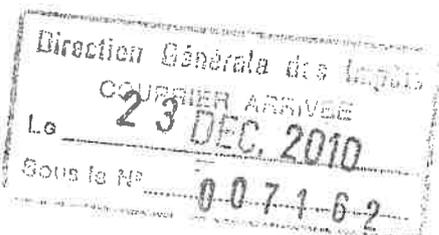
Ouagadougou, le 22 Décembre 2010

*Association des Géomètres
Experts Agréés du Burkina
(AGEA-B)
Le Président*

TIENDREBEOGO Abdou K

GEOMETRE EXPERT

Chevalier de l'Ordre National



MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

DIRECTION DU CADASTRE

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

29 DEC. 2010

Ouagadougou, le

N°2010 _____/MEF/SG/DGI/DC

/-)

Objet : Désignation de cadres pour la
mise en place du Bureau du Conseil
National des Géomètres-Experts
du Burkina Faso

Monsieur le Président de
l'Association des Géomètres-Experts
agréés du Burkina Faso
(A.G.E.A-B)

OUAGADOUGOU

Faisant suite à votre correspondance en date du 22 décembre 2010 relative à la mise en place du bureau du Conseil National de l'Ordre des Géomètres-Experts du Burkina Faso (A.G.E.A.B.), j'ai l'honneur de vous transmettre les noms des cadres de la Direction Générale des Impôts répondant aux critères de la loi pour leur inscription et leur participation effective à cette rencontre.

Ce sont :

- Moussa Ousmane SAWADOGO, Ingénieur-Géomètre ;
- Noël Théophile KABORET, Inspecteur du Cadastre ;
- Alain Téléphore ZONGO, Inspecteur du Cadastre ;
- Bahien GNOUMOU, Ingénieur-Géomètre ;
- Denis NANEMA, Inspecteur du Cadastre.



Pr Filiga Michel SAWADOGO.
Officier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre des Palme Académiques

Chronogramme du déroulement des élections du Bureau
du Conseil National de l'Ordre des Géomètres Experts
du Burkina Faso.

- **Du 23 Décembre 2010 au 07 Janvier 2011** : inscription auprès des différentes Directions et auprès de l'Association des Géomètres Experts Agréés du Burkina (AGEAB).
- **04 Janvier 2011** : publication par voie de presse invitant ceux qui sont intéressés à s'inscrire.
- **08 Janvier 2011** : date des élections du Bureau du Conseil National de l'Ordre des Géomètres Experts du Burkina Faso au Centre de Formation et du Perfectionnement (CFP) à Goughin à partir de 16h00.

*Association des Géomètres
Experts Agréés du Burkina
(AGEA-B)
Le Président*

Le Président de l'AGEAB



TIENDREBEOGO Abdou K

GEOMETRE EXPERT

Chevalier de l'Ordre National

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRÊT N° 97-502 /PRES/PM/MIHU/
MEF portant modification de l'Article 7
du Décret n° 94-305/PRES/MTPHU/MEFP
du 1er août 1994 portant réglementation
de la Profession de Géomètre Expert Agréé
au Burkina Faso.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa C.F.N°

31/10/97

4720

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 97-261/PRES du 7 juin 1997, portant nomination du Premier
Ministre ;

VU le Décret n° 97-270/PRES/PM du 10 juin 1997, portant composition du
Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le Décret n° 97-352/PRES/PM du 10 septembre 1997, portant nomination d'un
membre du Gouvernement ;

VU le Décret n° 96-093/PRES/PM du 17 avril 1996, portant organisation du Ministère
des Infrastructures de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

VU le Décret n° 96-382/PRES/PM du 12 novembre 1996, portant organisation du
Ministère de l'Economie et des Finances ;

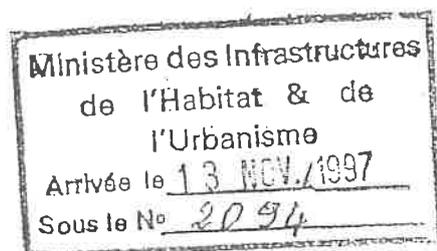
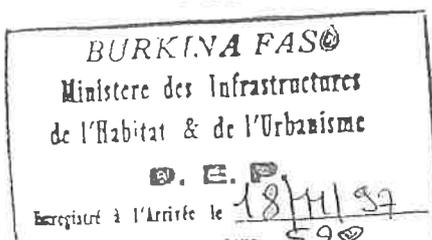
VU le Décret n° 94-305/PRES/MTPHU/MEFP du 1er août 1994, portant
réglementation de la profession de Géomètre Expert Agréé au Burkina Faso ;

Sur rapport du Ministre des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 octobre 1997 ;

DECRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 7 du Décret n° 94-305/PRES/MTPHU/MEFP du 1er août
1994, portant réglementation de la profession de Géomètre Expert Agréé au Burkina
Faso est modifié et complété ainsi qu'il suit :



ARTICLE 2 : Le Ministre des Infrastructures de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui et sera publié au Journal Officielabroge du Faso.

OUAGADOUGOU, le 13 novembre 1997

Blaise COMPAORE
Blaise COMPAORE



Le Premier Ministre

Kadré Désiré OUEDRAOGO

Le Ministre des Infrastructures
de l'Habitat et de l'Urbanisme

Joseph KABORE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Tertius ZONGO